



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2018, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Yves Labadie, président et conseiller de Belœil
Monsieur Daniel Tétrault, premier vice-président et conseiller de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Mélanie Dupré, deuxième vice-présidente et conseillère de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Monsieur Patrick Girouard, conseiller substitut de Sainte-Madeleine
Monsieur Émile Grenon Gilbert, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Richard Pelletier, conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Robert Pelletier, conseiller de McMasterville

Était absent :

Monsieur Éric Quirion, conseiller de Sainte-Madeleine

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. État des résultats financiers au 30 juin 2018
7. Prévisions budgétaires pour l'année 2019
8. Triennal 2019-2021
9. Prix de l'eau pour l'année 2019
10. Demande de travaux – conduite municipale E1-I1
11. Demande de subvention – programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
12. Consommation d'eau pour les mois de juin, juillet et août 2018
13. Divers
14. Interventions de l'assistance
15. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 20 heures que le quorum était atteint, ouvre la séance.

18-09-030

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

13.1 Mandat au Covabar – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

ADOPTÉE

18-09-031

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Dupré

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

18-032 11-06-18 Lettre de MADAME ÉLÉA CLAVEAU, notaire et greffière adjointe, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait du procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance ordinaire tenue par la Régie le 8 mai 2018.

18-033 26-06-18 Lettre du CENTRE DE COTISATION, CNESST, nous informant que notre taux de versement périodique 2018 s'établit maintenant à 1,70 \$.

18-034 27-06-18 Lettre du CENTRE DE COTISATION, CNESST, nous transmettant notre avis de recalcul du taux personnalisé 2018.

18-035 09-07-18 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, avocate et greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait du procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance ordinaire tenue par la Régie le 12 juin 2018.

18-036 10-08-18 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARC ROUSSEL, expert en sinistre, SEDGWICK CUNNINGHAM LINDSEY, nous informant qu'ils sont mandatés par la Société d'habitation du Québec afin de traiter un dossier de réclamation pour un refoulement d'égouts le 4 août 2018 et que notre responsabilité pourrait être engagée pour le sinistre en cause.

18-037 15-08-18 Courriel de L'ÉQUIPE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE, Direction de l'eau potable et des eaux souterraines, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, nous annonçant le lancement du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) et expliquant brièvement l'aide financière offerte.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

18-038 15-08-18 Courriel de L'ÉQUIPE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE, Direction de l'eau potable et des eaux souterraines, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, nous transmettant le guide et le formulaire pour compléter notre demande d'aide financière.

18-09-032 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 18-05, du chèque numéro 19751 au chèque numéro 19831 du déboursé numéro 201800391 au déboursé numéro 201800732 pour un montant total de 1 156 915,24 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 6. ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2018

Le conseil d'administration prend acte du rapport des états financiers, préparé par le secrétaire-trésorier, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 où les dépenses sont de 3 492 870,08 \$, les revenus de 3 934 554,47 \$, le tout pour un surplus d'exercice de 441 684,39 \$.

18-09-033 POINT 7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2019 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 161 400 \$, des dépenses d'immobilisations de 2 161 700 \$, pour des dépenses totales de 5 232 100 \$ et une consommation totale estimée de 11 431 000 mètres cubes.

ADOPTÉE

18-09-034 POINT 8. TRIENNAL 2019-2021

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2019-2021 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2019-2021 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2019 de 40 000 \$, et de zéro dollar pour 2020 et 2021.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intercommunale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

18-09-035 POINT 9. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intercommunale, signée en avril 2017 et approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE, conformément à ladite entente, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

ATTENDU QUE le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,604 \$ par mètres cubes, à partir du 1^{er} janvier 2018 par la résolution numéro 17-09-042;

ATTENDU QU'il a été convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Dupré

APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU DE fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,613 \$ par mètre cube, à compter du 1^{er} janvier 2019.

QUE ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

18-09-036 POINT 10. DEMANDE DE TRAVAUX – CONDUITE MUNICIPALE E1-I1

ATTENDU QUE la Régie doit fournir une sécurité d'alimentation à tous les membres de façon équitable.

ATTENDU QUE la Régie éprouve chaque été des problèmes de capacité sur la conduite municipale E1-I1 située sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, de la station de surpression Authier jusqu'à la chambre de compteur de Sainte-Madeleine sur le chemin Benoit;

ATTENDU QUE ce tronçon doit être en mesure de véhiculer l'équivalent de la pointe horaire estivale des municipalités de Sainte-Madeleine ainsi que de la cliente Sainte-Marie-Madeleine évaluée à 150 m³/heure;

ATTENDU QUE ce tronçon a une capacité maximale d'environ 90 m³/heure l'été en pointe horaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU

QUE ce conseil demande à la ville de Mont-Saint-Hilaire d'effectuer des travaux correctifs sur le tronçon E1-I1 afin de garantir la sécurité d'alimentation de notre membre Sainte-Madeleine ainsi que de notre cliente Sainte-Marie-Madeleine.

ADOPTÉE



Vo de résolution
ou annotation

18-09-037

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 11. DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCURUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Régie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétraut

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Régie dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

POINT 12. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2018

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de juin, juillet et août 2018 ont été présentés par le directeur général.

POINT 13. DIVERS

18-09-038

13.1 MANDAT AU COVABAR – PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCURUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a présenté une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Régie;

ATTENDU QUE le conseil de la Régie a pris connaissance de la proposition reçue du Covabar pour procéder aux études requises afin de se conformer aux exigences du PPASEP, et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il est possible de mandater de gré à gré un organisme sans but lucratif tel que le Covabar;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU

Formules Municipales No 4614-SPÉCIAL



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu mandate le Covabar pour procéder aux analyses de vulnérabilité comme dans la proposition ci-jointe reçue le 17 septembre 2018 pour en faire partie intégrante;

QUE monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer les documents relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la régie dans le cadre du PPASEP.

ADOPTÉE

POINT 14. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

18-09-039

POINT 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 15 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Jean-Yves Labadie
président